

fallait s'attendre à un chômage accru et à une prolifération des difficultés économiques dans tout le pays. Nous n'avons pas créé cette situation; nous en avons hérité.

En 1957, les politiques du parti conservateur ont rétabli la situation et, dès 1963, les affaires marchaient rondement. Cependant, les Canadiens décidèrent qu'ils voulaient un autre gouvernement. Un autre gouvernement fut donc porté au pouvoir et, comme je le disais, ce gouvernement jongle avec le coût de la vie le plus élevé, avec les plus forts taux d'intérêt et le chômage le plus lourd que nous ayons connus depuis bien des années. Le règlement de comptes approche. On verra bien que cette prolifération de comités, de commissions et de rapports est inefficace.

Il y a des gens admirables qui travaillent pour la Commission des prix et des revenus. En fait, ils ont témoigné devant le comité hier soir et nous avons discuté de certains domaines qu'ils étudient. Aujourd'hui nous sommes en voie de créer un autre comité, mais je me demande si le ministre connaît les difficultés éprouvées par les comités depuis quelques semaines. Ainsi, hier soir le comité qui étudiait les travaux de cette compétente commission des prix et des revenus ne comptait pas un seul membre du cabinet exception faite du président. Lorsqu'il a dû sortir pour un moment, nous avons été forcés de nommer un de nos députés comme président suppléant. Cela montre combien certains représentants ministériels s'intéressent aux travaux d'un comité de ce genre.

Quelqu'un a dit qu'il avait beaucoup de respect pour les comités de la Chambre. C'est un secteur où, à mon avis, le Parlement a manqué depuis quelques années. Nous nous souvenons tous de l'époque où les prévisions budgétaires faisaient l'objet d'une étude approfondie à la Chambre. Il est vrai, comme les gens le disent, que des millions de dollars étaient votés les derniers jours. Mais cela se faisait à la Chambre et tous les députés avaient l'occasion de participer à l'étude des prévisions budgétaires. Or, si un député qui s'intéresse aux crédits d'un certain ministère se trouvait retenu dans un autre comité, il ne pourrait participer à l'examen de ces crédits. Je trouve donc que le gouvernement ne s'est pas bien organisé. Dès la prochaine législature, il faudrait, je pense, examiner de nouveau le Règlement, afin que nous puissions ramener à la Chambre des communes des questions qui ont été confiées aux comités. Certaines ne font pas l'objet d'un examen satisfaisant vu la procédure actuelle.

Hier matin, un comité étudiait les crédits du ministère des Approvisionnement et Services, qui pourvoit aux besoins du gouvernement et du Parlement à concurrence d'une somme de 850 millions. Combien y avait-il de députés pour se pencher sur la question? Il y avait 7 personnes pour examiner les dépenses d'un ministère fédéral qui engloutit de pareils crédits. Et pourtant, le ministre a le courage de se lever pour dire qu'il a grande confiance dans le régime des comités. Comment peut-on examiner l'activité d'un organisme de cette envergure en une heure et demie, un jour par an? Il est tout simplement impossible de procéder à l'examen requis.

Nous en venons donc à l'objet de ce comité particulier qui doit être créé, pour étudier soi-disant les rapports d'une commission comportant 70 experts et économistes, qui devraient pouvoir faire l'étude eux-mêmes. Nous sommes censés étudier ces rapports. La présente motion propose la création d'un comité parlementaire spécial mixte chargé d'étudier les rapports de la Commission des prix et des revenus et de faire part au Parlement de ses observations et recommandations à ce sujet. En d'autres termes, ce doit être un comité chargé de rendre compte de temps à autre d'une série de rapports jusqu'au 31 décembre, lorsque le mandat de la Commission se terminera.

Je remarque que la Commission des prix et des revenus doit examiner, entre autres choses, les hausses du tarif-marchandises des chemins de fer—«Une révision concernant les hausses du tarif-marchandises des chemins de fer est en cours». Si l'on remonte à l'époque de la création de la Commission canadienne des transports, on se rappellera, sans doute, qu'elle a fait grand état de l'abolition de toutes les subventions consenties aux chemins de fer. Ceux-ci allaient être obligés de faire leurs frais. Qu'est-il arrivé? Une fois les subventions supprimées, qu'est-il arrivé aux Canadiens? Ils ont découvert qu'ils devraient payer un tarif-marchandises plus élevé qu'auparavant pour tous leurs achats.

De nos jours, nous dépendons beaucoup du transport des produits d'un bout à l'autre du pays et de tous les coins du monde. Le tarif-marchandises représente une grande partie du coût de toutes les marchandises que les gens achètent et d'un grand nombre de services qu'ils utilisent. Je soutiens donc que la Commission des prix et des revenus ne devrait pas examiner cette question. Le gouvernement devrait s'entendre avec la Commission canadienne des transports et les chemins de fer afin de rétablir les subventions au tarif-marchandises.